



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

Afin d'éviter des erreurs préjudiciables aux deux parties, vous devez fournir tous les documents demandés. À défaut de quoi, la demande peut être retardée ou rejetée.

Toute demande sujette aux PIIA est évaluée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et par le Conseil municipal, voir section 4.

Préalablement à votre demande, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal afin de vous assurer que votre projet de construction est conforme aux exigences règlementaires.

DEMANDE DE PERMIS

NO. DEMANDE: _____

NO. PERMIS: _____

Type de permis : **CONSTRUCTION DE PONTS**

Début des travaux : _____

Fin prévue des travaux : _____

Coût des travaux : _____

SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

Propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

☎ : _____

📠 : _____

Requérant :

Le propriétaire L'exécutant des travaux

Autre : _____

Exécutant des travaux

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

☎ : _____

📠 : _____

RBQ : _____

NEQ : _____

SECTION 2 : EMPLACEMENT

Description du projet : _____

SECTION 3 : DOCUMENTS À REMETTRE AVEC LA DEMANDE

Liste de vérifications :

- 1) Un plan signé par un ingénieur et indiquant :
 - a. Plan et profil (incluant voies d'accès);
 - b. Matériaux utilisés, classe et dimensions;
 - c. Emplacement et détails de construction des butées;
 - d. Lignes des eaux naturelles (étiage, hautes eaux, crues);
 - e. Hauteur libre sous le pont;
 - f. Profil naturel du cours d'eau et des rives allant jusqu'à quinze (15) mètres de la ligne des hautes eaux de part et d'autre du cours d'eau;
 - g. Interventions permanentes ou temporaires dans le cours d'eau sur dix (10) mètres en amont et en aval du pont, ainsi que sur la zone de quinze (15) mètres mentionnés précédemment;
 - h. Modifications des rives (s'il y a lieu) pente, matériaux;
 - i. Réfection des surfaces.
- 2) Si le lit du cours d'eau est de propriété publique, on doit au préalable obtenir un bail du Service du domaine hydrique du MDDEFP;
- 3) Si le cours d'eau est considéré navigable, au sens de la Loi sur la protection des eaux navigables, on doit au préalable obtenir une approbation de la garde côtière canadienne.

SECTION 4 : LES INFORMATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-006 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

Demande assujettie :

- *La subdivision d'un terrain, applicable aux zones visées par les PIIA-02 – Sommets et versants de montagnes et PIIA-03 – Corridor faunique ;*
- ***La construction d'un nouveau bâtiment ;***
- ***Tout agrandissement d'un bâtiment existant ;***
- *La coupe d'arbre(s), applicable aux zones visées par le PIIA-03 – Corridor faunique ;*
- *L'implantation et la modification d'une enseigne ;*
- ***Tout ouvrage ayant un impact sur l'aspect visuel extérieur***, notamment, *l'aménagement paysager, implantation du réseau électrique, remblais, déblais, clôture, muret, piscine, spa, équipement mécanique fixe.*

Documents requis pour l'étude de la demande :

Toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale doit être présentée en trois (3) exemplaires papier et **un (1) exemplaire informatique** au fonctionnaire désigné et doit comprendre l'information et les documents suivants en plus des documents requis au règlement sur les permis et certificats.

- Le nom, prénom et domicile du propriétaire ou de son représentant autorisé ;
- Le nom, prénom et adresse du ou des professionnels ayant travaillé à la préparation des plans et documents ;
- L'identification cadastrale du ou des terrains existants, les dimensions et les superficies ;
- La date, le titre, le nord astronomique et l'échelle des plans;

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

- Les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécage, espace boisé, etc.), s'il y a lieu ;
- Tout autre document exigé par le présent règlement.
- Le plan de morcellement ou d'implantation d'une nouvelle construction ;
- L'état actuel du terrain et l'aménagement qui en est projeté ;
- Une esquisse architecturale de tout bâtiment projeté ou une photographie du bâtiment existant selon le cas ;
- Des photographies illustrant la relation entre les bâtiments projetés et ceux avoisinants, s'il y a lieu ;
- L'échantillon des matériaux de revêtement utilisés, les principales caractéristiques ainsi que les couleurs, dans le cas d'un bâtiment projeté ou d'un bâtiment dont on modifie le revêtement extérieur ;
- Un plan d'aménagement forêt-faune, pour les ouvrages dans la zone Va-17 soumis au PIIA-03 ;
Tout autre information jugée nécessaire à l'évaluation de la demande.

Frais de la demande : 100 \$ (non remboursable)

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

Note : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de construire. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous les documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.